

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS **a** AUTONOMES



15 décembre 2020

Comité Technique Ministériel.



<http://fasmi.fr/>

**Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur
25 rue des tanneries 75013 PARIS - 01 43 40 64 27 -
Affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - UNSA.**

Comité Technique Ministériel 15 décembre 2020

Présents pour l'UNSA FASMI Philippe CAPON, Paul AFONSO et David LEBARS.

A – PROJETS DE TEXTES SOUMIS A L'AVIS DU COMITE TECHNIQUE

POINT N° 1 : Lignes directrices de gestion (LDG) en matière de promotion et de valorisation des parcours

- *De nombreuses interventions ont été faites sur le sujet LDG en cours de séance.*
- *Certaines réponses sont restées incertaines sur le formalisme du dialogue social futur lié aux promotions.*
- *L'administration nous affirme que les textes seront adaptés au fur et à mesure des évolutions statutaires (réforme des voies d'avancement pour le CEA en cours de négociation par exemple)*
- *La charte du dialogue social directement liée au LDG ne sera soumise au CTM que le 20 janvier 2021. Le vote sur le texte « brique spécifique qui devait être soumise à un vote le sera également le 20 janvier Ces dossiers sont indissociables et auraient dû faire l'objet d'un examen dans une même séance .L'administration a « rétropédaler » sur ces points. **Les LDG marquent la fin du paritarisme et que ce soit sur le fond et la forme il n'était pas possible à l'UNSA FASMI de soutenir les LDG lors du vote. C'est pourquoi la délégation UNSA FASMI a voté contre les LDG.***

Votes

- contre UNSA FASMI - FSMI FO
- abstention CFE CGC – CFDT

POINT N° 2 : *Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements*

Votes

- contre FSMI FO et CFDT
- abstention UNSA FASMI
- pour CFE CGC

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu réunion visioconférence

Du 15 décembre 2020

POINT N° 3 : *Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 décembre 2001 portant application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat pour les personnels relevant de la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur [article 10]*

Votes

- Pour UNSA FASMI - CFE CGC
- contre FSMI FO
- Abstention CFDT

POINT N° 4 : *Projet de décret portant reconnaissance de la fondation dite « Fondation Singer-Polignac » comme établissement d'utilité publique et abrogeant la loi du 25 mars 1928 autorisant la création, à Paris, d'un établissement public dénommé « Fondation Singer-Polignac »*

Votes

- Pour UNSA FASMI - CFE CGC
- contre FSMI FO
- Abstention CFDT

POINT N° 5 : *Projet de décret relatif au service militaire adapté (SMA).*

Votes

- Pour UNSA FASMI - CFE CGC – FSMI FO
- Abstention CFDT

POINT N° 6 : *Projet d'arrêté portant organisation du service militaire adapté.*

Votes

- Pour UNSA FASMI - CFE CGC – FSMI FO
- Abstention CFDT

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu réunion visioconférence

Du 15 décembre 2020

POINT N° 7 : *Projet de décret modifiant le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer [Direction de la coopération internationale de sécurité]*

Des différences de « traitement des nomenclatures » ont été soulevées entre les effectifs des deux entités qui composent la DCI Police Nationale et Gendarmerie Nationale...

Votes

- Abstention UNSA FASMI – CFDT
- Pour CFE CGC – FSMI FO

POINT N° 8 : *Projet d'arrêté relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la coopération internationale de sécurité*

Votes

- Abstention UNSA FASMI – CFDT
- Pour CFE CGC – FSMI FO

POINT N° 9 : *Projet de décret modifiant le décret n° 91-1065 du 14 octobre 1991 instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'intérieur pour les fonctionnaires n'appartenant pas aux corps de la police nationale*

Votes

- Pour UNSA FASMI – CFE/CGC
- Abstention FSMI FO - CFDT

POINT N° 10 *Projet de décret créant une indemnité spécifique pour le travail de nuit pour les personnels de la police nationale*

Votes

- Pour UNSA FASMI – CFE/CGC - FSMI FO
- Abstention CFDT

Sur les points 10 et 11 l'UNSA FASMI est intervenu sur la rédaction du texte faisant mention « au temps de travail habituel » tout en faisant référence à un nombre d'heures

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu réunion visioconférence

Du 15 décembre 2020

de travail de 270 heures sur une année civile ... écartant potentiellement certains collègues. **L'UNSA FASMI a demandé et obtenu que soit mis en place un examen de la situation sur ce point précis en particulier pour les CRS.**

POINT N° 11 : *Projet d'arrêté fixant les montants de l'indemnité spécifique pour travail de nuit pour les personnels de la police nationale.*

Votes

- Pour UNSA FASMI – CFE/CGC - FSMI FO
- Abstention CFDT

POINT N° 12 : *Projet de décret modifiant le décret n° 2002-819 du 3 mai 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation horaire des astreintes des personnels de la police nationale.*

Votes

- Abstention UNSA FASMI – CFDT
- Pour CFE CGC – FSMI FO

Les points 12 à 14 ont fait l'objet d'une abstention comme cela avait été les cas récemment en CTRPN.

Les astreintes de week-end pouvant donner lieu à des compensations inférieures au dispositif précédent.

POINT N° 13 : *Projet d'arrêté pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2002-819 du 3 mai 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes des personnels de la police nationale.*

Vote

- Abstention UNSA FASMI – CFDT
- Pour CFE CGC – FSMI FO

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS



Compte-rendu réunion visioconférence

Du 15 décembre 2020

POINT N° 14 : *Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 5 septembre 2019 portant sur l'organisation relative au temps de travail dans les services de la police nationale.*

Vote

- Abstention UNSA FASMI – CFDT
- Pour CFE CGC – FSMI FO

B – INFORMATION (pas de vote)

POINT N° 15 : *Projet d'arrêté fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux personnels relevant d'une mission de sécurité routière dans les services déconcentrés du ministère de l'intérieur.*

POINT N° 16 : *Projet d'arrêté fixant la localisation des emplois relevant d'une mission de sécurité routière dans les services déconcentrés du ministère de l'intérieur bénéficiant d'une nouvelle bonification indiciaire.*

POINT N° 17 : *Projet d'arrêté portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des contractuels exerçant leurs fonctions dans les formations administratives de la gendarmerie nationale.*

POINT N° 18 : *Présentation de la circulaire relative à la protection fonctionnelle.
1 % de demandes sont refusées – l'UNSA FASMI a demandé que la protection fonctionnelle soit systématique en appliquant le principe de la présomption d'innocence pour les collègues mis en cause – ce n'est pas à l'administration à juger de l'opportunité ou pas d'accorder la protection fonctionnelle*

Questions diverses :

- Rupture conventionnelle – le texte définitif est en cours de finalisation et sera diffusé très prochainement...

Vos représentants UNSA FASMI.

UNSA FASMI
25 rue des Tanneries
75013 PARIS

